

**CORPORATE
MAI 2024**

#LA CFE-CGC VOUS INFORME



CAMPAGNE 2024 D'ACCÈS AU NIVEAU IV-3 : SORTIR ENFIN DE L'OPACITÉ...

Le dispositif d'accès au niveau IV-3 (ES1 pour les fonctionnaires, ICS3A pour les salariés) n'en finit pas de poser question : nombreux sont ceux d'entre vous qui y voient un dispositif à pérenniser mais qui regrettent la très grande **OPACITÉ** des conditions actuelles de mise en œuvre ...

Pour la CFE-CGC Groupe La Poste, l'accès aux grades d'ES1 et ICS3A doit être davantage valorisé.

De nombreux cadres se sentent aujourd'hui « prisonniers du groupe A » dont l'amplitude et la diversité des fonctions donnent parfois le sentiment de ne plus progresser en termes de promotion ou d'évolution même après des décennies en groupe A...

C'est d'autant plus vrai que ces mêmes cadres se voient souvent attribuer des revalorisations inférieures à l'inflation, alors qu'ils sont pourtant au rendez-vous de la performance des années durant.

La CFE-CGC Groupe La Poste demande un passage en IV-3 en permettant une augmentation salariale significative, pour répondre à une attente de l'encadrement.

C'est donc un élément essentiel de reconnaissance et de motivation qui légitime et donne un sens à l'investissement important de bon nombre d'entre nous.

DE LA THÉORIE A LA PRATIQUE :

L'accès au statut d'ES1 / ICS3A est officiellement considéré par La Poste comme « un signe de reconnaissance managériale des performances et des compétences démontrées dans la durée » (sur l'ensemble de la carrière).

Les critères affichés restent les mêmes d'année en année :

- « Être rôle tenu ou référent »
- « Réussite d'un projet ou d'une mission à fort enjeu ou à forte valeur ajoutée »
- « Avoir tenu avec succès au moins 2 postes différents dans le groupe A sur une période d'au moins 6 ans ».



NIVEAU IV-3

**CFE
CGC**
Groupe La Poste

LA PRATIQUE EST CEPENDANT BIEN PLUS NUANCÉE :

Les notes organisant ce dispositif sont quasiment « secret-défense » et sont inaccessibles si bien que les conditions de candidature et de nomination génèrent aussi beaucoup d' incompréhensions et de mécontentements. À l'heure actuelle, **un recensement des « nominés » est en cours sans aucune communication auprès des personnels éligibles**, les listes de lauréats ne sont même plus affichées comme cela était le cas auparavant ...

LA POSITION DE LA CFE-CGC :

La CFE-CGC défend le maintien de ce dispositif qui reste un outil managérial fédérateur et plébiscité.

Dans l'intérêt de tous les cadres fonctionnaires et salariés, La CFE-CGC revendique :

- De la **transparence et de la concertation** sur la volumétrie des nominations,
- De l'**équité** au sein des métiers et des services,
- Des **accès au statut de fonction plus précoces** afin de permettre un complément de retraite plus favorable.



- L'accès au statut d'ES1 / ICS3A est accompagné d'une revalorisation de 5 % du salaire que l'on soit fonctionnaire ou salarié.
- Pour les fonctionnaires, elle donne accès via la NBI à un complément de retraite qui vient s'ajouter à la pension initiale (voir le tract CFE-CGC sur la NBI / avril 2024).
- Fonctionnaires : pour bénéficier d'une retraite calculée avec l'indice 1027, il faut toujours 4 ans d'indice 1027 et 8 ans d'ancienneté ES1 (être au 16ème échelon de la grille de CS).
- Salariés : l'augmentation jouera favorablement sur vos points IRCANTEC ou AGIRC ARCO en plus de l'augmentation annuelle et aussi sur le calcul de la part variable dont l'enveloppe est fonction de votre salaire brut annuel.



POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT
CFE-CGC GROUPE LA POSTE

100% À VOS CÔTÉS
VOTEZ CFE-CGC

CFE-CGC GROUPE LA POSTE - 90 RUE LA FAYETTE - 75009 PARIS
01 48 24 77 32 - cgclaposte@gmail.com

**CFE
CGC**
Groupe La Poste